

discours. C'est ce qu'à fait le député. La présidence accorde maintenant la parole au député de Vancouver-Kingsway.

[Français]

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'aurais quelques remarques à faire au sujet de ce projet de loi.

Je veux d'abord féliciter le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Béchard) de son excellent exposé sur ce projet de loi. J'ai été profondément touchée par son insistance sur la nécessité d'assurer aux femmes les mêmes chances qu'aux hommes de devenir juges, selon la recommandation de la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme, et d'avoir droit aux mêmes avantages financiers que les juges du sexe masculin. Je suis assurée que le fait que le ministère donne suite à certaines instances des femmes du Canada redonnera confiance à cette commission et aux femmes en général.

J'ai aussi été heureuse d'entendre le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice insister sur la nécessité d'introduire de nouvelles idées dans la loi et dans les cours. Le temps est maintenant venu de constater, même dans la profession juridique, que les conditions sont tout à fait changées. De plus en plus, les groupes de citoyens peuvent faire parvenir leurs instances, même aux plus hautes cours de notre pays.

Je félicite donc l'honorable secrétaire parlementaire de son exposé.

[Traduction]

Cela dit, monsieur l'Orateur, j'ai quelques réserves à formuler. Je m'en fais un devoir, car bien des gens de ma circonscription partagent mon sentiment. A mon avis, la chose ne reçoit pas l'attention qu'elle mérite. Je sais que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a exposé le point de vue qui me tient à cœur, mais je voudrais l'exprimer en mes propres termes.

Lorsque j'ai parlé des augmentations accordées aux députés, je ne m'en prenais pas à une catégorie de personnes en tant que telle. Je ne tiens pas particulièrement à porter une chemise de crin parce que je suis député. De fait, le député de Winnipeg-Nord-Centre se rend compte qu'à l'heure actuelle les femmes ne tiennent pas à porter aucune sorte de chemise. Je parle au sens figuré. Je ne cherchais pas à les monter en épingle, à les clouer au pilori; je tentais d'exprimer un point de vue. Ceux dont les revenus sont élevés semblent, bien plus que ceux qui se trouvent aux paliers inférieurs de revenus, faire l'objet de notre plus tendre sollicitude. Nous semblons peu nous soucier de ces derniers, sauf pour les maintenir au minimum, de peur de créer un malaise chez les contribuables.

Le député de Broadview (M. Gilbert) a cité un texte biblique: «Ne jugez point, afin que vous ne soyez point jugés». Je veux, moi aussi, citer la bible, pour prouver que je la connais. J'estime ceci à propos: «Car on donnera à celui qui a...mais à celui n'a pas, on lui ôtera même ce qu'il a». Voilà à quoi s'adonne aussi le Parlement de nos jours. Quand nous augmentons nos indem-

[M. l'Orateur suppléant (M. Laniel).]

nités et nos allocations de dépenses, nous n'étions pas disposés à en faire autant pour d'autres plus défavorisés encore du fait de l'augmentation du coût de la vie et d'autres facteurs de ce genre. Je ne veux pas qu'on me dise qu'agir ainsi ne fait que nuire à la justice au Canada et la saper. J'ai été fortement impressionnée lorsque l'honorable député de Calgary-Nord (M. Woolliams) a déclaré qu'une enquête menée récemment a révélé que 41 p. 100 de la population ont exprimé l'avis qu'ils ne pourraient pas obtenir justice auprès des tribunaux du pays.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est le secrétaire parlementaire qui a dit cela.

M. Béchard: C'est moi qui l'ai dit.

Mme MacInnis: Oui, oui, c'est vrai, Cela mérite réflexion. Le secrétaire parlementaire et d'autres députés pensent que si l'on payait mieux les juges, le résultat d'une enquête de ce genre serait tout autre. Ils croient que si nous continuons à augmenter les traitements et les pensions des juges et les pensions de leurs veuves suffisamment, nous verrons que les conditions changeront et que de plus en plus de gens croiront pouvoir obtenir justice devant les tribunaux du pays. Je ne suis pas du tout certaine qu'il y ait là rapport de cause à effet. Je comprends qu'il doive y avoir un certain niveau de traitement pour ceux dont la compétence leur permet d'accomplir certaines tâches. Il se peut que vous obteniez des gens plus qualifiés si vous versez des salaires élevés. D'autre part, je suis sûre que certains feront sans cesse valoir que pour poursuivre leur tâche, ils devront toucher des traitements encore plus élevés. Je ne pense pas du tout que ce soit la façon d'aborder la question.

• (3.30 p.m.)

A mon avis, dans notre pays, l'équité et la majesté de la loi exigent essentiellement que le droit se fonde sur la justice. Mais nous ne pouvons faire régner l'équité en augmentant continuellement les appointements, les traitements et les émoluments pour ceux qui sont au sommet de l'échelle et en permettant que s'élargisse l'écart entre eux et ceux qui s'inscrivent dans les derniers échelons du revenu. C'est Anatole France qui disait, il y a des années, que la loi, dans toute sa majesté, permettait aux gens fortunés, aussi bien qu'aux pauvres, de dormir sous les ponts, et c'est la vérité. Mais pour que la loi soit respectée—comme il se doit—dans notre pays, nous devons nous appliquer à trouver des moyens d'empêcher l'écart des revenus de s'élargir. Autrement dit, à une époque de difficultés économiques comme aujourd'hui, nous devons aider les gens placés au bas de l'échelle du revenu et remettre à plus tard la hausse des pensions et des émoluments pour nous-mêmes et les juges. Ce serait exercer une plus grande mesure de justice à l'égard de ceux qui sont placés aux plus bas échelons.

Il est vrai que nous ne sommes pas exactement dans la même situation que les juges. Et par-dessus tout, nous voulons que nos juges soient indépendants. Mais si malgré tout leur savoir, leur respect de la loi et des traditions de notre pays, nous devons continuer à rému-